



Position de la Conférence sur la réforme de la prévoyance 2020 (réforme 2020)

Comme tous les pays industrialisés et à l'activité tertiaire, la Suisse et son système social sont confrontés aux défis de la démographie et de l'allongement de l'espérance de vie. Par conséquent, les différentes branches des assurances sociales doivent être adaptées en permanence à l'évolution des besoins.

Les outils pour les réformes sont dans tous les pays de l'OCDE les mêmes : relever l'âge de la retraite, augmenter le financement, réduire les prestations. Il faut aussi atténuer les effets, pour que la réforme passe auprès d'une majorité de la population. En Suisse également, il n'existe pas d'autres possibilités.

On retrouve les différents éléments de cette palette dans la réforme 2020: l'âge de la retraite sera relevé, à savoir l'âge de la retraite des femmes qui est aujourd'hui plus bas. Les cotisations seront augmentées progressivement : le pourcentage de TVA qui va actuellement à l'AI profitera à l'AVS et sera ensuite augmenté de 0.3 points. Les cotisations sur les salaires seront relevées pour la première fois depuis 1975. Les prestations du 2^e pilier seront réduites et le taux de conversion pour le calcul de la rente AVS sera abaissé. Pour amortir l'effet de la réduction des prestations, les prestations de l'AVS seront développées pour les futures générations de rentiers.

La Conférence n'a pas pour vocation de donner des consignes de vote aux citoyens. Mais nous pouvons et voulons dire que nous avons la volonté et sommes en mesure de mettre en œuvre le projet de réforme de façon proche des citoyens et de nos affiliés!

En cas de rejet de la réforme le 24 septembre 2017, le Parlement devrait préparer un nouveau projet. Nous pensons que le nouveau cocktail devrait reprendre les ingrédients cités plus. Mais mixer autrement, ce qui n'est pas si simple.

Pour la Conférence et ses membres, la décision du Parlement est clairement au premier plan: la mise en œuvre professionnelle, proche du citoyen, économique et conforme au droit de la réforme 2020 au 1^{er} janvier 2018. Si le peuple et les cantons donnent le feu vert le 24 septembre 2017, le train part le soir même.

Au-delà du quotidien politique, nous devons tous reconnaître que la réforme de l'AVS n'est ni plus ni moins qu'une base pour la prochaine réforme: après la réforme, c'est avant la réforme. La dynamique économie suisse et notre société ouverte évoluent rapidement. Les caisses de compensation les accompagnent avec compétence et dans un esprit orienté services. Depuis 1948, elles sont les garantes d'une AVS forte.

Personne de contact : Andreas Dummermuth, Tél. 041 819 04 10,
andreas.dummermuth@aksz.ch

22 juin 2017